

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mars 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE
Nadine LECHATILLIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Patrice MECHE

Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN
Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER
Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSEE

Absents excusés : Flavien DELÈTRE, Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCCO

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210315-21_03114-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 3-6-2
- en exercice : 29	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 19	- pour : 26	18 mars 2021
- votants : 26	- contre : 0	Publication le 18 mars 2021
	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/020 – Approbation du cahier des charges des lotissement « Le Perreux » et des « Ecoles » des communes déléguées de Condé-sur-Noireau et Saint-Germain-du-Crioult

VU les articles L442-9 et suivants du Code de l'Urbanisme

VU la délibération n°8/3.2 du 22 juillet 2020 fixant le prix de ventes des lots du lotissement LE PERREUX de Condé-sur-Noireau

VU le point n°9 de l'ordre du jour fixant le prix de ventes des lots du lotissement « DES ECOLES » de St-Germain-du-Crioult

VU les permis d'aménager accordés par arrêtés du 28/08/2018 pour le PERREUX de Condé-sur-Noireau et du 19/05/2020 pour celui des « ECOLES » de St-Germain-du-Crioult,

Le lotissement LE PERREUX comprend 9 lots et celui des « ECOLES » de St-Germain-du-Crioult 5 lots.

Avant de commercialiser les parcelles du lotissement, un projet de cahier des charges, dont copie ci-annexée, est présenté pour approbation.

Il a été élaboré avec l'assistance du Maître d'œuvre BELLANGER et CABINET MOSAIC. Il s'agit d'un document contractuel qui précise en matière de propriété et d'acquisition foncières les droits et obligations des acquéreurs entre eux, d'une part et vis-à-vis de la Ville de Condé en NORMANDIE, d'autre part.

Les règles et conditions du présent cahier des charges s'imposent contractuellement sans limitation de durée, dans les rapports entre le lotisseur et les propriétaires des lots, ainsi que dans les rapports entre propriétaires.

Ce document est juridiquement distinct du règlement de lotissement qui fixe les règles de construction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

➤ **APPROUVE** les cahiers des charges

➤ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 15 mars 2021

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

